

**CONVENTION « COLLECTIF EXPERT »**  
**ENTRE FACETOFACE et xxxxxxx**  
Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## **I. NATURE ET OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

---

La Présente Convention fixe les modalités de coopération entre **xxxxxx** et **FACETOFACE France agissant, par contrat, pour le compte du CLUB GENERATION RESPONSABLE ci-après désigné CLUB.**

**xxxxxx** souhaite développer son champ d'action professionnel auprès des enseignes du Commerce Organisé et propose de piloter ou co-piloter un ou plusieurs ateliers relatifs à ses activités au sein du CLUB. FACETOFACE France s'appuie sur des experts qui partagent leurs expertises avec les « adhérents » pour leur permettre d'améliorer leurs démarches d'amélioration en matière de développement durable.

## **II. APPORTS ET ENGAGEMENTS DE « FACE TO FACE » A « xxxxxx »**

---

### **STATUT D'EXPERT DU CLUB**

Par ses apports et engagements, **xxxxxx** se voit conférer par FACETOFACE et le CLUB, le statut d'expert du CLUB. FACETOFACE autorise **xxxxxx** à utiliser ce statut sur ses supports de communication (logo expert fourni par FacetoFace), sous réserve de validation préalable par FACETOFACE avant édition et/ou diffusion.

### **ATELIERS**

L'objectif des ateliers est de co-construire des études et des expérimentations afin de développer des solutions, des actions, des méthodes et des outils concrets autour des thèmes du développement durable et du Commerce Organisé.

Pour ce faire, le Club réunit les enseignes, les experts et les acteurs du Retail et du Développement Durable et propose l'élaboration d'un programme, de son objectif et de son livrable.

Le CLUB invite les « adhérents » à participer et à mutualiser leurs énergies au sein des ateliers.

### **SUPPORTS DE COMMUNICATION DU CLUB**

FACETOFACE offre à **xxxxxx** une visibilité et un écho des sujets, études, travaux développés au sein du Club sur ses supports de communication : Site Internet <http://www.generation-responsable.fr>, magazine EUPHORIE, Guide Enseigne Responsable et plateforme collaborative dédiée aux enseignes adhérents <http://www.enseigne-responsable.com>. La visibilité induit selon le type de support de communication : logo, mention d'expert, lien vers le site Internet de **xxxxxx**, rédactionnel relatant de l'état d'avancement des sujets développés par **xxxxxx**.

### **EVENEMENTS DU CLUB**

FACETOFACE invite (hors frais de déplacement et hébergement) à participer aux événements du CLUB. Cette offre est valable pour les collaborateurs et les clients de **xxxxxx**, sous réserve de validation par le CLUB.

### **REUNION SEMESTRIELLE DU COLLECTIF EXPERTS & PARTENAIRES**

FACETOFACE tient une réunion trimestrielle du Collectif des experts et des partenaires officiels du CLUB : actualités, création de synergies entre partenaires, entre experts et entre partenaires et experts, état d'avancement des ateliers, présentation de nouveaux partenaires. A charge pour **xxxxxx** d'y participer.

## **III. APPORTS ET ENGAGEMENTS DE xxxxxx AUPRES DE FACE TO FACE**

### **RÔLE DE L'EXPERT DANS LES ATELIERS**

Dans le cadre défini ci-dessus, l'expert propose de mettre à profit son expertise et ses compétences au sein d'un ou plusieurs ateliers pré-définis conjointement avec le Club.

L'expert s'engage suivant le programme établi à rendre compte de l'avancée des travaux aux adhérents du Club, soit l'après midi des GREENDAY, soit lors de réunions organisés à cet effet par le CLUB.

## TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'atelier de xxxxxx est piloté par xxxxxx agissant en qualité de xxxxxx au titre d'expert titulaire référent. En cas d'indisponibilité, xxxxxx nomme un(e suppléant(e) après accord et entretien préalable avec le CLUB. Cette procédure mise en place afin d'assurer la pérennité des relations les « adhérents », permet de garantir le niveau de qualité des interventions de xxxxxx, et de valider la connaissance du suppléant quant à l'état d'avancement dudit atelier.

## INTERVENTIONS ET INVITATIONS DES CLIENTS DE xxxxxx

xxxxxx fait intervenir au moins une fois dans l'année l'un de ses clients (enseignes de distribution) afin d'apporter aux « adhérents » un témoignage et des pratiques inspirantes. xxxxxx est invitée à faire participer ses clients et prospects (enseigne de distribution) à son atelier et aux événements du CLUB.

## RELATIONS COMMERCIALES ENTRE xxxxxx ET ADHERENTS

xxxxxx est autorisé par FACETOFACE à établir des contacts commerciaux avec les « adhérents » du CLUB. xxxxxx, comme tout expert et partenaire du CLUB s'engage à ne pas relancer abusivement les contacts rencontrés dans le cadre du CLUB. Tout signalement d'une pratique abusive fera l'objet d'une attention particulière de la part de FACETOFACE. Dans un souci de transparence, xxxxxx s'engage à informer FACETOFACE, des affaires signées avec les « adhérents ».

## COMMUNICATION

xxxxxx appose le logo et/ou la mention EXPERT du CLUB sur ses supports de communication et un lien vers le site Internet <http://www.generation-responsable.fr> (supports digitaux). xxxxxx relaie les actualités du CLUB et de son atelier auprès de ses clients et prospects (enseignes de distribution). xxxxxx invite le CLUB aux actions qu'elle propose sur ses propres événements.

## DISPOSITIONS FINANCIERES

Au titre de la Présente Convention, xxxxxx s'acquitte d'un apport de 4'500 €. Cet apport donnera lieu à l'émission d'une facture FACETOFACE France, assujettie à la TVA, et d'un règlement par xxxxxx lors de la signature de la Présente Convention (virement bancaire) et avant la mise en place du dispositif ou de son renouvellement.

## AUTRES DISPOSITIONS

xxxxxx s'engage à ne pas créer de situations de conflits d'intérêts avec d'autres experts, partenaires ou membres, au sein du CLUB et du collectif des experts et si nécessaire en réfère au CLUB ou à FACETOFACE.

## IV. ENGAGEMENTS RECIPROQUES

---

### ENGAGEMENTS LIES A LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Chaque Partie s'engage à respecter le calendrier propre à ses engagements et à prendre à sa charge les coûts liés à ses engagements aux fins de la bonne exécution de la Présente Convention.

### DUREE, CONDITIONS ET DISPOSITIONS GENERALES

La Présente Convention est conclue pour une durée de 12 (douze) mois à compter de la signature par les Parties.

### RECONDUCTION

Deux mois avant la fin de la Présente Convention, soit le xxxxxx, xxxxxx informera par e-mail FACETOFACE de son intention ou non de reconduire la Présente Convention. Passé ce délai, la Présente Convention sera déclarée comme reconduite pour l'année suivante et facturée par FACETOFACE à xxxxxx.

Fait à Paris, le xxxxxx en double exemplaires. Chaque Partie atteste avoir reçu un exemplaire original et signé par les Parties. Chaque Partie signe la dernière page et paraphe la page précédente de la Présente Convention.

**Pour FACETOFACE France**  
**Jocelyne LEPORATTI,**  
**Présidente,**  
**Dûment habilitée à l'effet des Présentes**

**Pour xxxxxx**  
**xxxxxx**  
**xxxxxx,**  
**Dûment habilité(e) à l'effet des Présentes**